

PROJET DE LOI BORLOO : BON PLAN OU VRAIE GALERE ?

Pays de la Loire

TEL/FAX 02.40.47.04.17

snu.anpe.pdl@free.fr

<http://www.snuanpe.org>

Le 02/11, le DRA informe les représentants du personnel au CCPR du projet de loi de cohésion sociale avec comme toile de fond : la décentralisation et la montée du chômage.

A retenir (et sous réserve de modifications après vote de la

loi) :

- ⇒ redéfinition du SPE
- ⇒ fin du monopole de placement
- ⇒ convention pluriannuelle tripartite (ANPE, ASSEDIC, ETAT)
- ⇒ création de « maisons de l'emploi » (pour ce qui est des Pays de la Loire, le Préfet de Région a mis en place un groupe de travail -incluant l'ANPE- chargé d'inventorier ce qui existe déjà)
 - ⇒ mise en place de plate-formes vocationnelles (utilisant le « produit » ANPE de la méthode de recrutement par simulation) : enveloppe de 50 millions d'euros par année pleine est prévue
 - ⇒ simplification des contrats aidés en passant de 14 dispositifs existants à 7...

Sans doute, l'objectif du projet Borloo est-il de favoriser les retours vers l'emploi...

sans doute ?

♦redéfinition du SPE

Avec l'introduction, entre autres, des ETT et avec elles des intérêts privés !

Quand on sait la puissance donnée par l'argent, on peut se demander si le service public va y gagner .

Le SNUTEFI répond : « NON ! »

♦fin du monopole de placement

Le SPE est garant d'un service égalitaire et gratuit. Avec la suppression du monopole de placement, la volonté d'accentuer la marchandisation est clairement affichée. Cela va -t-il créer de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi : les employables immédiatement et les handicapé(e) sociaux ?

Le SNUTEFI répond : « OUI ! »

♦création de plate-formes vocationnelles

L'orientation des jeunes se fera-t-elle uniquement en fonction des besoins des secteurs professionnels dits en tension ? A quel moment parlera-t-on de choix ? A quel moment amènera-t-on certaines branches professionnelles à rediscuter des conditions de travail et des rémunérations dans leur secteur ?

Visitez notre site : <http://www.snuanpe.org>

Nantes le 22/11/04

Mais qui s'occupera de ces jeunes de niv.V et IV engagé(e)s dans des contrats de travail à temps partiel *et qui ne seront plus repéré(e)s comme public en difficulté ?*

Le SNUTEFI répond : « CERTAINEMENT PAS LE SECTEUR PRIVE » !

✦des contrôles accentués pour les Demandeurs d'emploi

Mais qu'est-il prévu pour les entreprises qui ont des pratiques en matière de droit du travail très discutables, des chantages tout à fait scandaleux à la délocalisation auprès des salarié(e)s... Y aurait-il 2 poids 2 mesures ?

Le SNUTEFI répond : « OUI ! »

✦Création de « maisons de l'emploi »

Une structure de plus qui réunit, ici et là, une cinquantaine d'acteurs et d'actrices différent(e)s. Comment un(e) DE va s'y retrouver ?

Le SNUTEFI dénonce ces politico-technocrates qui osent appeler « simplification » l'introduction de dispositifs supplémentaires visant juste à satisfaire leurs électorat et/ou amis (élus, patrons,...)

✦La formation :

Aujourd'hui pour un DE, envisager une formation pour se réorienter ou se perfectionner (ou encore en utilisant le processus de la VAE) c'est s'engager dans un parcours du combattant où les issues sont en fait des voies sans issues : La Région n'intervient pas sur tous les champs professionnels...les ASSÉDIC, seulement en fonction de certains secteurs réputés en tension avec obligatoirement un co- financeur à hauteur de 25% et tenant compte aussi de la durée de formation...L'Etat (via le gouvernement), quant à lui, fait le choix de se désengager (suppression de la ligne budgétaire des SIFE, SAE)...

Nous avons toutes et tous des exemples démontrant combien l'engagement des entreprises en matière de formation en alternance des + de 26 ans reste tiède. Alors, que devient cette belle formule : « la formation tout au long de la vie », un vœu pieu ?

Le SNUTEFI répond : « les promesses n'engagent que ceux et celles qui y croient » !

Les orientations du gouvernement français en matière d'emploi doivent être mises en parallèle avec les orientations européennes.

La loi du marché contre le libre choix :la loi du plus fort contre la loi du plus faible.

Demain, 23 novembre commencera le débat à l'Assemblée Nationale sur ce projet qui n'apportera pas la cohésion sociale mais toujours plus de paupérisation avec quelques miettes pour les plus défavorisé(e)s

Le SNUTEFI vous avait prévenu(e)s des méfais attendus du nouveau statut.

Il vous prévient maintenant des méfais annoncés du plan Borloo !

Informez vous ! discutez en ! et (ré-)agissez avec le
SNUTEFI !